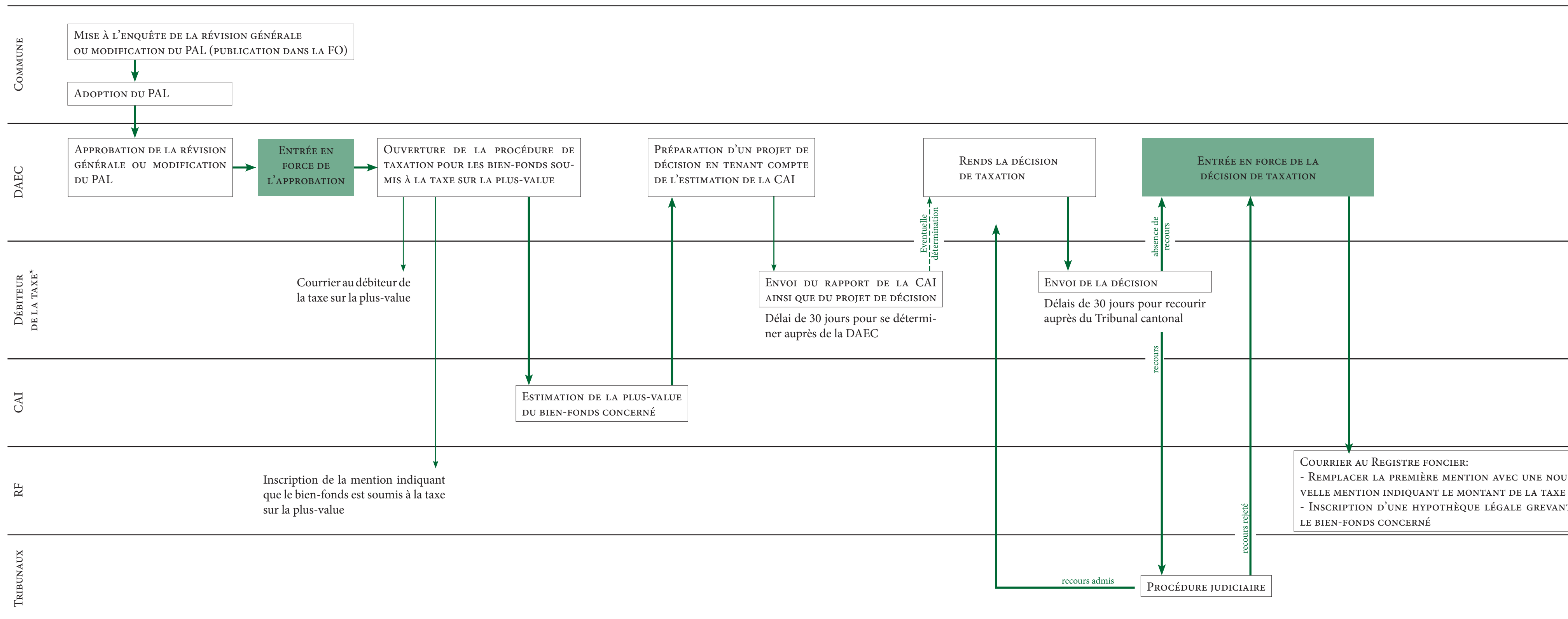


PROCÉDURE DE TAXATION



*Débiteur de la taxe sur la plus-value : Propriétaire de la parcelle concernée au moment de la mise à l'enquête publique du PAL

ACTES DÉCLENCHANT L'EXIGIBILITÉ

